

GUIDE D'UTILISATION POUR LE PAIEMENT EN LIGNE

Nouveau : votre redevance « Ordures ménagères / Déchets » peut être réglée en ligne !

La Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR), en collaboration avec la Trésorerie de La Roche-sur-Foron, vous propose le service de paiement des titres par carte bancaire sur Internet (TIPI) pour le règlement de votre redevance « Ordures ménagères et Déchets » matérialisée soit par une facture soit par un titre exécutoire.

Facile d'accès et sécurisé, le paiement s'effectue via le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et du Commerce Extérieur, ou Direction Générale des Finances Publiques.

Cliquez sur le lien figurant sur la page d'accueil du site de la CCPR et laissez-vous guider.

Ce service est gratuit. Aucune information personnelle ne vous est demandée et aucune des informations saisies sur le site www.ccpaysrochois.fr dans le cadre de ces paiements en ligne ne fera l'objet d'enregistrement.

Tous les usagers sont-ils concernés ?

Aujourd'hui, il y a deux façons de régler votre redevance « Ordures / Déchets » :

- Vous réglez actuellement votre redevance par chèque ou en espèces. Le paiement en ligne vous est directement adressé. Plus simple d'utilisation, il vous suffit de vous connecter au site de la CCPR et en quelques clics votre redevance est réglée. Vous n'avez pas à vous déplacer, ni de formulaire à transmettre à la CCPR, ni au Centre des Finances Publiques.
- Vous avez choisi le prélèvement automatique à échéance. Dans ce cas, votre facture n'est pas disponible pour le paiement en ligne. Toutefois, si vous souhaitez bénéficier du mode de paiement via Internet, il vous faut préalablement envoyer un courrier à la CCPR en demandant l'arrêt du prélèvement à l'échéance. Ce changement sera effectif pour les factures à venir ultérieurement.

Communauté de Communes du Pays Rochois

Maison de Pays – 1 place Andrevetan

74800 LA ROCHE SUR FORON

Comment le site fonctionne ?

Munissez-vous de la facture que vous souhaitez régler.

- 1) Connectez-vous et suivez les instructions : entrez **l'année d'émission de la facture [1]**, le **numéro de facture [2]** (lettres et/ou chiffres sur les zones non déjà renseignées), le **montant exact (3)** et **votre adresse e-mail (4)**.
Cliquez sur « **Continuer** ».
- 2) Une fois ces champs remplis, vous serez dirigés sur le serveur de paiement sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques, vous demandant de choisir le type de carte avec lequel vous effectuez le paiement. Puis cliquez sur « **Continuer** ».

- 3) L'affichage suivant vous permet de renseigner les informations de votre carte bancaire (numéro de carte, cryptogramme et la date de fin de validité). Une fois ces champs renseignés, cliquez sur « **Valider** ».
- 4) Un écran de confirmation de paiement s'affiche.

En quelques clics vous venez de procéder au règlement de votre redevance. Un e-mail de confirmation vous sera transmis à l'adresse saisie sur le premier écran, ainsi qu'un justificatif du paiement effectué par carte bancaire.

Combien de temps ai-je pour régler ma redevance ?

Le service est disponible toute la durée du délai de règlement figurant dans votre facture.

Comment savoir si j'ai bien payé ma redevance en ligne ?

Lors de l'enregistrement de votre facture, vous saisissez une adresse e-mail. Une confirmation de votre paiement vous sera donc envoyée. De plus, une fois le paiement effectué, un écran s'affiche vous confirmant le succès de la transaction.

Y-a-t-il un risque que je paie ma redevance deux fois ?

Non. Si vous vous connectez au site pour régler votre redevance et que celle-ci a déjà été payée, l'outil ne prendra pas en compte votre paiement.

« Ce service peut être utilisé pour le règlement de vos factures d'assainissement - travaux de branchement, participation à l'assainissement collectif (PAC), redevance assainissement ».

Informations utiles

Une question concernant le paiement en ligne via Internet ou votre facture, contactez la Communauté de Communes du Pays Rochois par e-mail à accueil@ccpaysrochois.fr ou par téléphone au

04.50.03.39.92

Une question relative au recouvrement de votre facture, contactez le

Centre des Finances Publiques
Trésorerie de La Roche-sur-Foron
Maison de Pays – 1 Place Andrevetan
74800 LA ROCHE SUR FORON

Téléphone : 04.50.03.26.85

e-mail : t074021@dgfip.finances.gouv.fr